



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Ciudad de Guatemala (Guatemala), 26 – 30 avril 2004

RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

1. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) a pour mandat d'aider la FAO à formuler des politiques forestières et de suivre et de coordonner leur application au niveau régional; d'échanger des informations et, par l'intermédiaire d'organes subsidiaires, de donner des avis sur les méthodes et mesures les plus appropriées pour résoudre les problèmes techniques, ainsi que de formuler toute recommandation utile dans ce domaine.
2. La Commission est ouverte à tous les États Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dont le territoire se situe, en totalité ou en partie, dans la région Amérique latine, telle que définie par l'Organisation, ou qui assure les relations internationales de tout territoire non autonome situé dans cette région. Pour pouvoir participer aux travaux de la Commission, les États Membres remplissant les conditions requises doivent notifier au Directeur général de l'Organisation leur désir d'être membre de la Commission.
3. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tenu sa vingt-deuxième session à Buenos Aires, du 7 au 11 octobre 2002, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République argentine. Ont participé à la session des délégués de 24 États Membres, un représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies et des observateurs de neuf organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales.
4. Les recommandations et les demandes formulées par la Commission à sa vingt-deuxième session sont résumées aux paragraphes 5 à 20.

Situation de la foresterie dans la région

5. La Commission a recommandé au secrétariat de présenter les données relatives au couvert forestier séparément pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes, comme pour la région de l'Amérique du Nord, de façon à présenter plus clairement la situation au sein de la région Amérique latine et Caraïbes.

6. La Commission a recommandé d'inclure des informations sur les tendances et le comportement des marchés, l'exploitation et le trafic illicites des produits forestiers, les instruments de promotion commerciale, l'état de l'industrie forestière, ainsi que l'émergence de nouveaux produits forestiers. Il a été demandé également d'inclure des informations sur la situation en matière de recherche, d'enseignement et de formation.

Suivi du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO, y compris la suite donnée aux recommandations et aux demandes formulées par la Commission à sa vingt et unième session

7. La Commission a pris acte des progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du Programme ordinaire de la FAO relatif aux forêts. Elle a recommandé, toutefois, qu'une attention accrue soit prêtée aux questions suivantes: identification et mise en valeur des services environnementaux découlant des forêts; contribution de l'ensemble du secteur forestier au produit intérieur brut des pays; mécanismes d'accès aux ressources forestières en faveur des communautés rurales; et nécessité de souligner le potentiel économique des forêts pour attirer les investissements.

État d'avancement du Projet d'information forestière et d'étude des tendances et perspectives du secteur forestier en Amérique latine et dans les Caraïbes

8. La Commission a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre la recherche sur les services environnementaux rendus par les forêts, de recueillir des informations sur ces services, de les évaluer et d'identifier les bénéficiaires qui devraient prendre à leur charge le coût de ces services.

9. La Commission a recommandé à la FAO d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations formulées par les ateliers tenus dans le cadre du projet.

Service d'appui aux programmes forestiers nationaux

10. La Commission a recommandé à la FAO de renforcer son appui aux pays de la région pour l'identification et la mobilisation de sources de financement et de coopération technique, afin que ces pays puissent surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour exécuter leurs programmes forestiers nationaux.

RÉUNIONS TECHNIQUES EN COURS DE SESSION

Intégration des politiques forestières avec d'autres politiques sectorielles

11. Sur la base des débats du Groupe technique, la Commission a formulé les recommandations ci-après:

À l'intention des gouvernements nationaux:

- Définir les priorités du secteur forestier dans le cadre national et les intégrer dans les programmes forestiers nationaux.
- Établir des mécanismes susceptibles d'améliorer l'évaluation de la contribution des biens et services découlant du secteur forestier aux comptes nationaux.
- Élaborer des politiques forestières avec la participation effective des principales parties prenantes.
- Établir des mécanismes de révision et d'ajustement des politiques forestières nationales dans le sens de la durabilité et pour les harmoniser avec les politiques de développement des autres secteurs.

À l'intention du Comité des forêts:

- Demander au Département des forêts de poursuivre et d'étendre les mesures prises pour améliorer les liens intersectoriels, autrement dit les liens du secteur forestier avec les secteurs agricole, halieutique, hydrique, minier, pétrolier et autres.

À l'intention d'autres instances internationales susceptibles d'avoir un impact sur le développement forestier:

- Identifier les synergies entre les politiques forestières et les propositions d'accords et de conventions sur les ressources forestières.
- Garantir la participation de représentants d'autres secteurs – notamment des organismes financiers – à la définition des politiques internationales en matière de forêts.
- Inclure tous les aspects du commerce des produits forestiers, y compris les services écologiques, dans le dialogue international.

Certification forestière

12. Le Groupe technique a suggéré et la Commission a décidé de recommander au Département des forêts de donner des orientations aux pays sur les tendances du processus de certification forestière et les marchés des produits certifiés.

Exploitation forestière illicite

13. Sur la base des débats du Groupe technique, la Commission a recommandé:

À la FAO:

- De promouvoir le dialogue et la recherche d'informations sur ce thème dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Aux pays:

- De prêter attention à la prévention plutôt qu'à la répression des coupes illicites.
- De se doter d'instruments juridiques clairs et précis et d'améliorer les capacités institutionnelles en matière de contrôle.
- D'utiliser les mécanismes du marché pour lutter contre l'exploitation forestière illicite.

SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: PROGRAMMES FORESTIERS NATIONAUX

14. La Commission a reconnu l'importance pour chaque pays des efforts faits pour promouvoir une interaction à l'échelle régionale ou sous-régionale et a recommandé que ces efforts soient appuyés par les groupes sous-régionaux de la Commission et, sur le plan technique, par la FAO.

QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION À PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS

15. La Commission a pris note des progrès accomplis dans l'exécution du Programme ordinaire de la FAO relatif aux forêts. Elle a recommandé, toutefois, que certains thèmes soient privilégiés, à savoir l'identification et l'évaluation des services écologiques rendus par les forêts, la contribution du secteur forestier, dans son ensemble, au produit intérieur brut des pays, les mécanismes d'accès aux ressources forestières à l'intention des communautés rurales et l'accent à mettre sur le potentiel économique des forêts afin d'attirer des investissements.

16. La Commission a également recommandé au Comité des forêts de la FAO d'intensifier son travail d'identification de sources de financement et de coopération technique susceptibles

d'aider les pays de la région à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en œuvre leurs programmes forestiers nationaux.

17. La Commission a recommandé au Comité des forêts de demander au Département des forêts de la FAO de poursuivre et d'amplifier les mesures prises pour renforcer les liens intersectoriels entre le secteur forestier et les secteurs agricole, halieutique, hydrique, minier, pétrolier et autres.

18. La Commission a recommandé au Comité des forêts d'aider les pays à harmoniser les programmes nationaux et régionaux en matière de suivi et d'application des propositions et des initiatives des accords internationaux relatifs aux forêts, afin d'en assurer la complémentarité, d'éviter les doubles emplois et de rendre plus efficace la gestion durable des forêts dans les pays.

19. La Commission a recommandé au Comité des forêts d'insister auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association de collaboration en matière de forêts sur la nécessité pour les pays de la région de faire figurer dans leur comptabilité nationale la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut.

20. La Commission a recommandé au Comité des forêts de demander au Département des forêts qu'il donne des orientations aux pays sur les tendances du processus de certification forestière et les marchés des produits certifiés.